

Dossiers :

- > **VAL'HOR**
- > **Energie**

*Bulletin d'information
trimestriel Janvier 2009*



UNIPHOR

29, Bd Edgard Quinet - 75014 Paris
Tél.: 01.43.21.43.49 Fax : 01.43.21.49.93
www.uniphor.fr

Tous nos meilleurs
voeux pour cette
nouvelle année!

L'équipe
de l'UNIPHOR



LES VŒUX DU PRESIDENT

Après une année chargée en événements sociaux et économiques, l'aube de cette nouvelle année peut nous laisser espérer la réalisation de nombreux souhaits. C'est la particularité positive de tous les mois de janvier.

L'UNIPHOR s'est positionnée depuis déjà quelques années comme une force de propositions et de défense indiscutable du syndicalisme horticole français.

Nos actions sont écoutées, discutées, certaines même reconnues ou en passe de l'être. Ces actions ou ces combats ne sont pas faciles à mener, que l'on soit administrateur, délégué ou adhérent. Nos entreprises nous mobilisent et nous avons naturellement tendance à nous replier sur nous même, surtout dans les périodes difficiles que nous traversons.

Tout ceci est paradoxal, car c'est justement dans ces moments difficiles qu'il faut pouvoir s'appuyer sur des conseils, des avis, des informations ou carrément une défense qui vous soulageront des petits travers quotidiens et vous laisseront plus apte à vous concentrer sur vos métiers.

L'UNIPHOR évolue dans ce sens. Financièrement indépendants et apolitiques, nous avons la volonté de continuer à faire vivre un outil de travail et d'accompagner nos adhérents.

Je souhaite que 2009 vous apporte santé et bonheur, et pour l'UNIPHOR la reconnaissance syndicale que nous méritons tous.

LE MOT DU PRESIDENT



Certes le style de VAL'HOR info est incontestablement nouveau dans la profession. Pour autant c'est la seule chose à primer, car le résultat est un fiasco total, selon les résultats annoncés par VINIFLHOR et par la Commission des Comptes en Agriculture. Les professionnels paient donc comme nous le pressentions déjà les fantaisies et les caprices de quelques-uns.

Il faut arrêter ce gaspillage. Des campagnes de publicité coûteuses (4 millions € en 2007), des études mensuelles TNS-SOFRES dont les résultats donnent le plus souvent une image tronquée de la réalité. Les jeunes arrivants peuvent croire à des métiers d'avenir alors que ce n'est pas le cas, excepté pour le paysage et seulement dans la mesure où nous arriverons à les cadrer et à faire reconnaître leur appartenance à l'agriculture (voir le rapport de mission de M. Frédéric NIHOUS). Sans compter que l'ensemble de la population peut, au mieux, s'imaginer que le fait d'acheter des végétaux aidera la production française. Que VAL'HOR se penche plutôt sur des études d'estimation quantitative des produits importés de l'étranger, qui nous concurrencent, et pour qui nous payons la publicité !

Un point peut devenir positif (il faut le signaler) : la mise en place par VAL'HOR d'une commission des métiers du paysage. Mais seul l'avenir nous dira si ces travaux et ces initiatives seront adaptés, concrets et équitables. Enfin

pour finir, la petite phrase qui tue, tirée de l'édito de VAL'HOR info : « le montant de la contribution interprofessionnelle restera inchangé pour le plus grand nombre tout en évoluant vers plus de proportionnalité ». Chaque mot compte. Un air de déjà vécu « CNIH quand tu nous tiens ».

ROLAND PELISSIER,
Président de l'UNIPHOR

L'EQUIPE UNIPHOR

Le Bureau de l'UNIPHOR

- Président PELISSIER Roland PACA
pelissier-ronapalm@orange.fr
- Vice-Président BAUER Max PACA
lapergola3@wanadoo.fr
- Vice-Président THOMAS Bernard Centre
bernard.thomas62@wanadoo.fr
- Trésorier LEMAIRE Patrick Bourgogne
p.lemaire@wanadoo.fr
- Secrétaire Général GUILLERM Jacques
Bretagne

Les administratifs

- Laurent DEVAUX
- 29 C boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS
Tél. : 01 43 21 43 49
Fax : 01 43 21 49 93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr
site : www.uniphor.fr

SOMMAIRE

p.2
Le mot du Président

L'équipe UNIPHOR

p.3
Flash back sur la C.M.P.
(Classification des métiers
du paysage)

La visite de Frédéric NIHOUS

p.4 à 7
Dossier : VAL'HOR

p.8 et 9
Dossier : ENERGIE

p.10 et 11
Assemblée générale
LA FARLEDE 2008

Le billet de cactus

p.12
Libre parole

Une mobilisation souhaitée
pour nos actions futures

Les Administrateurs

- DOLE Frantz PACA
sudelaga@club-internet.fr
- FOULON Patrick Centre
nadege.foulon@wanadoo.fr
- GRAS Marc Rhône-Alpes
centre-est-plantes@wanadoo.fr
- JACQUEMINET Maurice
Champagne-Ardenne
- LEFRANC Remy Normandie
la.fleurattheque@wanadoo.fr
- MONNARD Patrick Rhône-Alpes
info@lafleuristerie.com
- MOTTIN Mireille Rhône-Alpes
pascal.mottin@wanadoo.fr
- POINCLoux Gilles Centre
fleursvetter@wanadoo.fr
- SCHILDKNECHT Olivier Alsace
fleursvetter@wanadoo.fr
- SOUBIRAN Sylvie Aquitaine
soubiran47@aol.com
- VALLA Georges Rhône-Alpes
pepinieres.valla.georges@wanadoo.fr

FLASH BACK sur la Classification des Métiers du Paysage

L'UNIPHOR, soucieuse des multiples problématiques des métiers du paysage, a réalisé un dossier « Classification des Métiers du Paysage » (CMP), qui poursuit deux objectifs :

- La reconnaissance du statut agricole clair et défini. En effet, les entrepreneurs des métiers du paysage n'ont pas le statut d'exploitant agricole, ce qui leur crée de nombreuses difficultés (pas d'accès aux terrains agricoles, pas de représentation au sein des Chambres d'agriculture, etc....).
- Une classification adaptée. Le nombre d'entreprise de ce secteur étant en forte augmentation, il est temps d'organiser et de cadrer ces métiers, tant dans un souci de professionnalisme et de sécurité que de satisfaction des consommateurs.

Afin de diffuser ce document, l'UNIPHOR a rencontré de nombreuses personnes :

- Le 02 avril 2007, A. MARTINEZ, chef du bureau horticulure. Lors de la remise du document CMP, l'UNIPHOR a demandé que les pouvoirs publics établissent une reconnaissance officielle et que l'UNEP (interlocuteur privilégié du Ministère) nous fasse participer aux discussions.

- Le 12 décembre 2007, un courrier est envoyé à l'intention de tous les députés et sénateurs.

- Le 27 février 2008, E. MONY, Président de l'UNEP, reçoit l'UNIPHOR pour la première fois.

- L'UNIPHOR a rencontré de nombreux élus (M.L. FORT ; L. VAUQUIEZ, Y. JEGO, J.J. HYEST), leur a présenté le document et a demandé leur soutien.

- Le 07 mai 2007, A. BACCINO, Président de la Chambre d'Agriculture 83.

- Le 16 juillet 2007, J. PONS, Député du Var.

Suite à sa visite varoise organisée par l'UNIPHOR, F. NIHOUS fait apparaître dans son rapport sur la « diversification et la valorisation des activités agricoles », remis le 10 juillet 2008 au ministre de l'Agriculture M. BARNIER, que la « reconnaissance agricole des travaux et métiers du paysage serait une conséquence logique des statuts sociaux et représentatifs déjà appliqués à ces métiers » (p. 27).

Le 16 juillet 2008, M. BAUER, invité par A. BACCINO à la réunion des présidents et directeurs des Organismes Professionnels Agricoles (OPA), a présenté et ouvert le débat sur la CMP.

Aujourd'hui, il est urgent de faire avancer ce dossier, car les professions du paysage souffrent de multiples problèmes, entre autres de formations inadaptées aux nouveaux métiers du paysage.

Patrick LEMAIRE



La visite de Frédéric NIHOUS

F. NIHOUS, chargé de mission par le ministère de l'Agriculture sur la diversification et la valorisation des activités agricoles, s'est rendu le 20 mai dans le Var sur invitation de l'UNIPHOR.

Plusieurs personnalités varoises étaient présentes, dont A. BACCINO, des représentants du ministère de l'Agriculture, des collectivités et d'autres syndicats agricoles et horticoles. La CR a apporté son soutien à cette initiative, par la présence de son président national F. LUCAS et de M. D'ESPAGNET, président de la CR83.

La journée a porté sur la revalorisation des déchets verts et la CMP.

Le débat a été suivi d'une visite sur une plate-forme écologique de valorisation de déchets verts agricoles, afin de présenter cet outil qui permet l'autonomie ou la diversification des entreprises du paysage ou agricoles s'inscrivant dans une démarche de développement durable, avec un impact environnemental maîtrisé. La visite a montré comment ces déchets sont recyclables et transformables en compost, en bois raméal fragmenté et en énergie bois.

Cette journée a été une réussite, puisque les personnes présentes semblent avoir porté un intérêt particulier à cette démarche.



« La diversification et la valorisation des activités agricoles au travers des services participant au développement rural »
F. NIHOUS, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche 30/06/2008.

Quelle est la situation de la diversification agricole en France ? Quelles sont les améliorations et les innovations à apporter au système pour développer la diversification ?

Après avoir identifié les réalisations et expériences alliant agriculture et activités non agricoles, le rapporteur présente 15 mesures phares réparties en 5 axes :

- une diversification affirmée et légitimée,
- des dispositifs connus et partagés,
- une politique territorialisée de projets,
- une formation adaptée et individualisée,
- une organisation et des activités multiformes.

DOSSIER VAL'HOR : aurions-nous des dons de voyance ?

Depuis maintenant 6 ans, les signataires de VAL'HOR développent le concept d'une interprofession calquée plus ou moins sur le fonctionnement du CNIH (Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture).

Depuis maintenant 6 ans, l'UNIPHOR dénonce ce mauvais plagiat et préconise une interprofession réellement représentative et décisionnaire sur les vrais problèmes de nos professions. Nous souhaitons également que l'interprofession garde à l'esprit que nos entreprises sont en majorité des petites et moyennes structures.

Comment considérer que le collège production de VAL'HOR est représentatif alors qu'il est seulement composé de la FNPHP et de Felcoop, alors qu'une multitude de syndicats et d'unions sont exclus des décisions ? Pourtant, la Confédération Paysanne, le Syndicat des Horticulteurs de l'Ile de France et l'UNIPHOR, pour n'évoquer que ces trois syndicats, représentent environ 1 100 entreprises. Bien au-delà des querelles de chiffres, 75% de nos collègues ne sont pas syndiqués et n'ont donc pas accès aux débats. Comment parler de représentativité ou de démocratie ?

De nos jours, une interprofession devrait être élue par tous les professionnels concernés, en appliquant le schéma et les orientations données par nos instances politiques dirigeantes. La majorité sortante d'un tel scrutin ne



pourrait en aucun cas être contestée. Tant que cette évolution n'aura pas eu lieu, très peu de personnes se sentiront concernées par les souhaits de quelques carriéristes qui ignorent la réalité des problèmes quotidiens qui assaillent nos entreprises.

L'UNIPHOR critiquait le CNIH à juste titre et les événements nous ont donné raison. Aujourd'hui l'UNIPHOR critique VAL'HOR car trop de similitudes, que ce soient les personnes, les actions ou les méthodes, persistent.

Comme le CNIH, VAL'HOR prévoit d'augmenter progressivement les cotisations (+ 67 % pour certaines).

Comme le CNIH, les signataires de VAL'HOR préconisent de faire évoluer les cotisations sans pour autant avancer

de projets concrets qui justifieraient cette augmentation.

Comme le CNIH, VAL'HOR ne conçoit pas la notion de pluralité syndicale, cette dernière étant pourtant le gage d'une meilleure représentation des entreprises.

Comme le CNIH, VAL'HOR reste sourde aux propositions et aux actions concrètes venant d'autres formations, et préfère se retrancher derrière les pouvoirs publics.

Comme le CNIH, VAL'HOR s'auto-congratule de l'obtention de résultats positifs pour la filière et ce grâce à sa communication, alors que Viniflor annonce dans le même temps une importante chute des ventes pour la majorité des produits.

Enfin, comme le CNIH, VAL'HOR reste imperméable aux demandes et à la réalité des problématiques quotidiennes de nos métiers ce qui emmènera la chance que représente l'interprofession dans le mur.

Comment avec de telles pratiques ne pas faire l'amalgame ? VAL'HOR comme le CNIH sont très éloignés de ce que devrait être une interprofession horticole...

Intervention de Maître BONDIGUEL à l'Assemblée Générale



Notre Assemblée Générale a été l'occasion de faire le point des contestations qui sont en cours à l'encontre de PROVEA (I) et de VAL'HOR (II).

I - PROVEA

Cet accord collectif a été conclu le 18 juillet 2002 entre la FNSEA, la FNETARF, la FNCUMA, l'USRTL et les organisations syndicales des salariés et est relatif à l'emploi agricole.

L'article 6 prévoit la création d'une association, PROVEA, chargée de procéder à des études et des recherches sur la gestion prévisionnelle des emplois en agriculture, financées par un prélèvement de 0,2% de la masse salariale des agriculteurs employant de la main-d'œuvre.

Cet accord collectif a été étendu par arrêté le 28 octobre 2002, ce qui a permis aux MSA d'appeler la cotisation PROVEA auprès de l'ensemble des employeurs, sans se soucier de savoir s'ils étaient adhérents ou non d'un des syndicats signataires de l'accord collectif.



Le Conseil d'Etat, saisi par la Coordination Rurale et l'UNIPHOR, a jugé le 3 mai 2004 que cette extension était illégale, dans la mesure où le produit de la cotisation PROVEA ne pouvait pas être réservé aux seules organisations syndicales qui sont à la fois représentatives et signataires de l'accord collectif.

Le ministère de l'Agriculture a signé un nouvel arrêté d'extension dès le 18 juin suivant. Il prévoit que toutes les organisations syndicales considérées comme représentatives ont vocation à se voir reverser une partie des fonds PROVEA. En réalité, la situation

demeure inchangée, puisque la qualité d'organisation représentative n'est reconnue, s'agissant des employeurs, qu'aux seuls signataires de l'accord.

Un deuxième recours a été formé devant le Conseil d'Etat par l'UNIPHOR et la Coordination Rurale. Le 6 décembre 2006, le Conseil d'Etat a considéré que le nouveau système de prélèvement mis en place n'est pas critiquable. L'UNIPHOR et la Coordination Rurale ont alors décidé de saisir, le 2 juin 2007, la Cour européenne des Droits de l'homme, en soutenant, notamment, qu'il est porté atteinte à la liberté de ne pas adhérer à une association, et à la liberté d'opinion et d'expression des entreprises qui sont taxées par PROVEA, bien qu'elles n'appartiennent à aucun syndicat d'employeur.

En janvier 2004, l'UNIPHOR a préconisé à ses adhérents de ne pas régler la cotisation PROVEA appelée chaque trimestre par les caisses des MSA, lesquelles peuvent appeler et encaisser les cotisations PROVEA, mais ne peuvent diligenter aucune mesure de poursuites. Dans l'attente de connaître la décision de la Cour européenne des Droits de l'homme, l'UNIPHOR a décidé de maintenir le cap, en continuant à inciter ses adhérents à ne pas payer la taxe PROVEA.

II - VAL'HOR

Le 12 novembre 2004, VAL'HOR a conclu, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2005, un accord interprofessionnel qui instaure, à l'encontre des entreprises du secteur des

végétaux d'ornement issus de l'horticulture, des pépinières et du secteur du paysage, une cotisation destinée à financer, notamment, la promotion de la filière, la connaissance et l'amélioration du marché, la qualité, la formation, la recherche et bien évidemment le fonctionnement de l'association VAL'HOR elle-même.

La cotisation annuelle est de 150€, ramenée à 100€ pour les petites entreprises. Pour permettre d'étendre la cotisation VAL'HOR, les ministres de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture ont pris des arrêtés les 12 avril 2005 et 16 novembre 2006. Pour les commerçants et les sociétés commerciales (fleuristes, graineteries, jardineries, grossistes) la taxe est facturée par VAL'HOR par le biais de la COFACE. Pour les producteurs et paysagistes, elle est appelée par les MSA.

Quelques adhérents, qui refusent de payer cette taxe, ont reçu la visite d'un huissier de justice qui leur a signifié une injonction de payer ou une assignation. Les professionnels concernés ont saisi les tribunaux compétents, en soutenant que payer la cotisation VAL'HOR aboutirait à une adhésion forcée à cet organisme.

Il n'est nul besoin d'insister pour démontrer que les enjeux de ces actions devant la Cour européenne (PROVEA) et devant les juridictions internes (VAL'HOR) revêtent une grande importance pour toute la profession. Si un doute persistait ici ou là, il serait définitivement levé par ce qui vient d'être adopté. En effet, par une assemblée générale extraordinaire du 22 juillet dernier, l'association VAL'HOR a décidé de réduire de 100 € à 80 € sa cotisation annuelle pour quelques-uns, et de l'augmenter pour le plus grand nombre, en la portant jusqu'à 250 € par an !

Cette inflation galopante des cotisations (qui seront probablement étendues demain à toute la profession), alors même qu'aucun service n'est offert, rappelle très exactement ce que la profession a connu avec le... CNIH.

R. BONDIGUEL, Avocat



C'est bon pour la mémoire

Cet article a déjà été publié dans un bulletin de 2006 mais nous a paru toujours d'actualité !

Le CNIH nous avait promis beaucoup mieux que ce que VAL'HOR nous propose aujourd'hui. J'étais à cette époque président de région (Champagne-Ardenne). J'avais organisé une réunion régionale avec les présidents des départements, la chambre d'agriculture, la DRAF, la FDSEA, nos collègues maraîchers, le tout sur une journée complète. Le CNIH proposait, dans les régions, des ingénieurs pour nous aider. C'était presque incroyable, inespéré. Tout était pour le mieux d'autant que les représentants du CNIH ne nous avaient pas caché leur intérêt pour une région qui avait fait l'effort de s'organiser et disposait d'une équipe prête à s'investir. L'investissement des hommes fut à la hauteur, souvent au détriment de l'exploitation. Nombreuses réunions, mise en place d'un comité de pilotage, rapprochement de tous les acteurs de la filière...

L'enthousiasme fut de courte durée. Sur le terrain l'ingénieur passa son temps à l'analyse de l'horticulture. Les problèmes de la base ne trouvaient aucun écho. On nous demanda d'abandonner toute idée syndicale et de nous préparer à une politique de développement dans laquelle toutes les déci-

sions échappaient aux professionnels, seules resteraient les contraintes (pire que des franchisés). Le tout pour atteindre un objectif digne des structures hollandaises alors que nos entreprises étaient toutes ou presque à taille familiale. Forcément les choses n'allèrent pas aussi vite et aussi bien que ce qui avait été décidé pour nous. La raison fut vite trouvée, les professionnels régionaux étaient rétrogrades et incapables d'évoluer. L'ingénieur s'en est allé, et avec lui tout disparut. Le CNIH s'était accaparé, pour notre bien, la totalité des contacts et l'ensemble des crédits qui les accompagnaient. On nous fit comprendre avec force humiliation que nous étions seuls responsables de la situation.

Tout cela fut en réalité un immense gâchis. Tout ce système poursuivait un seul but, celui d'une productivité forcenée impossible à mettre en place et contraire au développement de nos entreprises à taille humaine. Une histoire qui s'est reproduite sur l'ensemble du territoire et qui, dans bien des cas, a détruit l'horticulture française.

Aujourd'hui on voudrait que cela recommence en nous promettant la lune. Je sais que le système n'a pas changé. On crée une structure sous un prétexte quelconque qui colle à l'air du temps. Elle s'arroge tous les titres,

tous les droits et bien sûr, tous les fonds disponibles. L'administration, trop contente de se décharger des dossiers, lui confère l'immunité et le droit de prélever des taxes. En contrepartie la structure devra promouvoir des politiques sans rapport avec la réalité du terrain et qui évitent soigneusement les vrais problèmes de nos entreprises. Au bout d'un certain temps la structure devenue omnipotente constate un échec, de toute manière inévitable, abandonne les entreprises, mais garde ses privilèges. A l'époque de mon expérience on comptait 15 000 producteurs environ, aujourd'hui nous sommes moins de 7 000 et demain combien seront encore là ?

Maurice JACQUEMINET

L'intersyndicale

Constatant que la problématique de l'interprofession intéressait plusieurs organismes, nous avons organisé une réunion commune le 22 janvier 2008. La naissance cachée de VAL'HOR, le verrouillage de la structure et l'inadaptation des actions menées face à une situation, pénible pour certains corps de métiers, catastrophique pour d'autre, nous amène à tirer deux conclusions :

- l'organisation interprofessionnelle actuelle ne convient pas tant au niveau de son fonctionnement qu'au niveau des objectifs qu'elle poursuit,
- nous nous engageons collectivement à étudier l'ensemble des points litigieux que nous constatons et à élaborer une proposition redéfinissant l'interprofession, son fonctionnement, sa représentativité et ses buts.

Le 27 février, nous avons discuté des points litigieux de l'interprofession, posé les bases indispensables au fonctionnement normal et régulier d'une interprofession agricole et décidé l'élaboration d'un manifeste interprofes-

sionnel synthétisant nos idées. Ce manifeste a été envoyé par chacun des membres de l'Intersyndicale (voir page suivante) au président de VAL'HOR ainsi qu'à d'autres responsables professionnels et politiques. Suite à la diffusion du manifeste, d'autres organisations syndicales nous ont contactées. L'année 2009 sera, il faut l'espérer, synonyme d'amplification de cette démarche.



Manifeste intersyndical de la filière horticole

L'interprofession horticole VAL'HOR ne regroupe qu'un nombre restreint d'organisations, notamment pour les collèges productions et paysages. Elle ne peut donc prétendre représenter l'ensemble ou même une part significative des professionnels de la filière.

Nous demandons que l'ensemble des syndicats professionnels soit représenté au sein de l'interprofession. Nous demandons également que toutes ces organisations disposent des mêmes prérogatives en termes de représentation, de vote, de décision.

Afin que l'ensemble de la filière soit impliqué dans l'interprofession, il est indispensable que les membres du Conseil soient issus d'une élection générale où les professionnels de la filière seront amenés à exprimer leur choix.

Dans l'attente d'une participation de tous ceux qui, chaque jour, font vivre nos métiers, nous demandons l'arrêt du prélèvement de la cotisation VAL'HOR et des procédures de rappels.

Les campagnes de promotion de VAL'HOR qui justifient une bonne part des prélèvements actuels, sont inutiles



et coûteuses. Les petits producteurs comme les paysagistes en sont quasiment exclus. Quant aux producteurs, ils financent tout autant la promotion des importations que celle de leurs productions.

Nous demandons l'arrêt de campagnes de promotion inutiles pour une majorité de professionnels, voire contre-productives pour certains d'entre eux.

L'opacité des décisions, le manque de transparence quant à l'utilisation des fonds prélevés, et l'inutilité avérée des actions menées, tendent à démontrer l'injustice de la politique que l'interprofession a pu engager et témoignent sans ambiguïté de ce que les fonds ponctionnés sur l'ensemble des professionnels servent les intérêts d'une minorité d'entre eux.

Nous demandons qu'aucune organisation syndicale membre de l'interprofession ne puisse recevoir à quelque titre que ce soit des fonds provenant de cotisations interprofessionnelles.

Nous demandons également la transparence totale des comptes de l'interprofession, afin que l'ensemble des professionnels puisse juger de l'utilisation de ces fonds privés prélevés sous l'autorité de l'Etat.

Afin d'éviter les dérives passées sur l'utilisation des structures interprofessionnelles et le détournement de leurs buts;

Nous estimons indispensable que l'ensemble des postes décisionnaires soient tenus par des professionnels

issus des organisations composant l'interprofession. Ces fonctions doivent être bénévoles.

Nous souhaitons que l'Etat s'implique plus clairement dans le contrôle du fonctionnement de l'interprofession.

L'interprofession s'avère inutile et inefficace pour un grand nombre de professionnels au regard d'objectifs sommairement définis sans autre but que la ponction d'une taxe.

Nous proposons que chaque organisation puisse exposer l'ensemble des sujets qu'elle souhaite voir traiter. L'interprofession deviendra ainsi un lieu d'arbitrage des propositions professionnelles et d'élaboration de règles ayant vocation à être traduites de manière légale.

L'interprofession sera ainsi à même de proposer aux pouvoirs publics des solutions permettant le développement des métiers de l'horticulture.

Elle deviendra également de fait un lieu où les pouvoirs publics pourront librement proposer des solutions.

Signataires : Chambre Nationale de l'Artisanat, des Travaux Publics, des Paysagistes et des Activités Annexes (CNATP), Chambre syndicale des Fleuristes des Deux Savoie, Coordination Rurale, Confédération Paysanne, Syndicat des Horticulteurs de l'Île de France, UNIPHOR.

La Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD), qui était conviée, a choisi un autre mode d'action contre VAL'HOR.



VERS UNE FAILLITE HISTORIQUE DE LA PRODUCTION HORTICOLE

Face au coût de l'énergie, nous allons assister à un repli massif de l'activité horticole en serre. Il y a un risque certain de voir disparaître certaines cultures (forçages des azalées et des hortensias, culture des poinsettias, bégonias eliator, gerberas, kalanchoés, hibiscus...) avec comme corollaire inévitable l'augmentation des importations. Les producteurs vont se rabattre sur des cultures à faible besoin en énergie, ce qui pourrait engendrer des excédents sur ces dernières, désorganiser le marché, et entraîner des suppressions d'emploi.

Pour Serge LEPAGE, de la station d'expérimentation du Ratho (69), « il a manifestement manqué ces 20 dernières années, d'un soutien aux petites entreprises pour l'achat d'équipements performants en matière d'économie d'énergie, ce qui se concrétise sur le terrain où nos expérimentations excluent toutes les cultures qui demandent une température de chauffage supérieure à 12°C ». Ces propos mettent en évidence l'abandon de l'horticulture par les pouvoirs publics.

Il faut d'urgence soutenir ceux qui souhaitent investir pour construire des serres performantes et aider aux économies d'énergie, surtout et d'abord pour l'isolation des serres avec écrans thermiques performants, et enfin pour l'installation de nouvelles énergies (bois, géothermie, et autres sources d'énergie à étudier et adapter suivant les entreprises). En attendant la mise en place de ces nouvelles énergies et afin d'éviter une faillite historique de la production horticole, nous demandons d'urgence, pour le financement et le soutien des serristes une détaxation immédiate du gaz et du fioul domestique et des prêts bonifiés à taux zéro pour les travaux d'isolation dans les serres. Les dossiers de subvention actuels pour ces travaux sont beaucoup trop complexes et les crédits ne suffisent pas à satisfaire toutes les demandes.

Marc GRAS



© lidian neeleman - Fotolia.com

LES DEBATS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'énergie était le thème central de notre Assemblée Générale. Nous avons balayé l'ensemble des procédés possibles, débattu sur le sujet et partagé remarques et expériences.

Le photovoltaïque

Les panneaux solaires sont une technique reconnue même si les avancées technologiques en la matière progressent vite. Ils sont mis en place pour vendre l'énergie produite à EDF à des prix intéressants. Cependant, un tel dispositif n'est pas adaptable pour les serres, car la surface de panneaux nécessaire devient très vite encombrante. Des essais réalisés dans le Var démontrent que la perte de luminosité reste un problème que les gains d'énergie peinent à compenser.

Ecrans thermiques films

Les écrans thermiques (sous forme de films) peuvent être considérés comme la solution la plus rapide

pour faire des économies d'énergie. Cependant, leur usage provoque quelques inconvénients, les plus importants étant la perte de luminosité et les phénomènes de condensation. Une nouvelle génération de produits pallie ces problèmes.

Ces films avec faible valeur d'ombrage et un grand coefficient de transmission de la vapeur d'eau sont une solution évidente : les économies d'énergie peuvent atteindre 60%. Le retour sur investissement est de l'ordre de un ou deux hivers, et la nature du produit (film) permet une souplesse d'utilisation. Enfin le prix reste très attractif par rapport aux autres procédés.

Revalorisation des déchets verts

Dans le prolongement du chauffage bois, la revalorisation des déchets verts peut apporter des solutions aux problèmes de fourniture en combustible. Cela prend d'autant plus d'importance qu'en faisant avancer ce dossier, la filière pourrait trouver en elle-même

les ressources et les solutions nécessaires à la question énergétique.

Chaudières bois

Cette alternative intéressante génère des économies d'énergie. Les débats lors de l'Assemblée Générale ont permis de préciser certains points de ce mode de chauffage. Tout d'abord de nombreuses entreprises de fabrication de chaudières existent.

Certaines d'entre elles (même si elles ne sont pas françaises) proposent des produits adaptés à chaque exploitation.

Malgré les économies conséquentes réalisées avec des chaudières bois, certains participants regrettent le coût global de l'installation : la chaudière nécessite déjà un investissement lourd, augmenté par des réalisations nécessaires à la pérennité du système (hangar pour le bois, transport ou achat de véhicule).

ETUDE SYNTHETIQUE SUR LE CHAUFFAGE BOIS



tent une parfaite régulation du débit de la chaudière). Evitez les gros déchets nécessitant un broyeur. Il nécessite un homme pour le faire fonctionner et doit être équipé d'un moteur électrique de 60ch minimum, ce qui impose l'installation d'un transformateur ou d'un moteur thermique diesel, ce qui diminue considérablement les économies !

Nous utilisons des copeaux, que deux usines nous cèdent gratuitement, ce qui leur économise le transport à la déchetterie et la facture d'élimination.

La chaudière

La chaudière bois a besoin de plus d'espace qu'une chaudière fuel ou gaz. Il est obligatoire de prévoir un hangar pour le système d'alimentation devant la chaudière, voire un autre hangar plus important pour le stockage total pour la saison. Dans notre cas, les deux hangars ont une surface totale de 500 m². La hauteur de ceux-ci est de 8 m afin de décharger les bennes. Ils nous permettent de stocker 3 500 m³ de copeaux (la totalité de nos besoins). Nous sommes équipés de notre propre camion et de bennes de 35 m³. (35 m³ de copeaux de chêne = 3 000 l de fuel domestique). Nous chauffons ainsi 3 500 m² à 18/20°C et 4 000 m² à 10°C.

Il faut prévoir plus de ramonage et de surveillance qu'une chaudière gaz, mais les efforts sont largement récompensés. En moyenne, la maintenance de la chaufferie et le transport des déchets équivalent à un emploi à mi-temps. Il est recommandé de raccorder la chaudière bois avec la chaudière fuel ou gaz déjà en place, cette dernière prenant le relais en cas de dysfonctionnement de la chaudière bois par sécurité. L'opération de raccordement hydraulique est généralement effectuée sans problème. Les délais de livraisons d'une chaudière bois sont actuellement de 4 à 6 mois. Pour les petites exploitations, il existe une gamme de petites chaudières à alimentation automatique, fiables et performantes.

Les coûts

Une chaufferie coûte 122 000 € (cela ne représente même pas le fuel d'un hiver). Les charges annuelles s'élèvent à moins de 40 000 €. Après amortissement de l'installation, le coût annuel

Il faut se préparer à tourner la page...

Il faut se préparer à tourner la page des énergies fossiles. En 5 ans ce poste de dépense est passé de la 5^{ème} place à la 2^{ème}. Les solutions existent, elles sont nombreuses et sont issues de techniques parfois très différentes les unes des autres. Malgré la nécessité évidente, il n'est facile de se lancer dans des investissements lourds lorsque les finances ne sont pas au mieux. Depuis un an, l'UNIPHOR se bat pour que les professionnels de la filière puissent être aidés valablement.

Nous rencontrerons une fois de plus M. Barnier, ministre de l'Agriculture, lors d'un colloque sur le sujet.

n'est plus que de 23 000 €. Or, pour une installation équivalente, le coût de l'énergie fioul ou gaz en 2005/2006 s'élevait à 120 000 €.

Détail des charges annuelles
Main d'œuvre mi-temps 18 000 €
Frais de transport et maintenance 5 000 €
Amortissement investissement (emprunt et intérêts sur 10 ans) 16 768 €
Total 39 768 €

Il existe des possibilités de subventions importantes qui sont à étudier avec les fabricants de chaudière et l'ADEME. Attention, l'étude de l'ADEME pour la mise en place de la chaufferie est coûteuse !

Pour ceux qui ne peuvent, pour diverses raisons, s'équiper d'une chaufferie bois, il y a une autre alternative : l'isolation. Il existe des écrans thermiques très performants qui permettent d'économiser jusqu'à 50 % d'énergie (ce qui est considérable) et s'amortissent rapidement. Tous nos collègues hollandais en sont équipés.

Je reste à la disposition de toutes les personnes intéressées pour leur fournir tous les renseignements utiles.

Marc GRAS



Marc GRAS a réalisé une synthèse sur le chauffage bois qu'il pratique depuis quelques années, afin de vous apporter quelques éléments à prendre en compte pour l'installation d'une chaudière bois.

Les points à connaître

L'approvisionnement

Il faut en premier lieu s'assurer de trouver le déchet en quantité suffisante pour les besoins, de préférence à proximité afin de réduire les coûts de transport. Il en existe plusieurs sortes : copeaux, bois déchiqueté, écorce, granulés (qui sont une solution idéale, malgré leur coût, car ils ne nécessitent pas de hangar de stockage et permet-

L'UNIPHOR a 25 ans

Quelques mots, les grandes lignes, forcément peu pour résumer 25 ans d'histoire, de combats, d'échecs, de réussites. Nous ne pouvons évoquer toutes celles et ceux qui pendant toutes ces années ont soutenu le combat des administrateurs et des présidents.

Ces trois petits paragraphes résument en fait 25 ans d'investissement de la part de tous les professionnels qui se sont engagés au sein des instances de l'UNIPHOR, un engagement bénévole, militant, reposant sur les notions de transparence et d'indépendance. Un engagement qui a toujours voulu donner la parole à ceux et celles qui font nos métiers, transmettre leurs demandes, leurs idées et leurs espoirs.

Tout a commencé en 1980. Depuis plusieurs années, les difficultés s'accumulaient pour nombre de professionnels.

Dans le même temps, le CNIH augmentait de manière exponentielle ses prélèvements tout en restant incapable de proposer la moindre aide ou solution aux entreprises.

La première union voit le jour en Bretagne sous le nom d'UDPHB (Union de Défense des Professionnels Horticoles de Bretagne). Dans un premier temps, l'UDPHB a tenté de convaincre le CNIH de soutenir l'ensemble des professionnels et pas seulement un petit cercle d'initiés. L'autisme de l'interprofession a provoqué le premier refus concerté de paiement des taxes.

Dans les années suivantes, l'UDPHB a été rejointe par d'autres organisations locales de professionnels venues de toute la France. En 1990, tous se sont regroupés pour créer l'UNIPHOR (Union Nationale des Intérêts Professionnels HORTICOLES).

Une lutte acharnée a mis fin au CNIH qui a laissé derrière lui une filière exsangue, suite à la dilapidation des énormes cotisations. Le combat s'est poursuivi pour le retour de la TVA à taux réduit, contre les taxes locales d'équipement, contre PROVEA. Depuis, les anciens du CNIH sont revenus cachés derrière VAL'HOR !

En plus de ces dossiers médiatiques, beaucoup d'autres ont été traités pour le compte des adhérents. Pour faire

fonctionner une structure telle que l'UNIPHOR, il a fallu des hommes combattifs tels que René ROUXEL, suivi d'André TREVIEN, Régis HUON DE PENANSTER, Patrick LE SOMMER, Ari VAN DELFT et Patrick FOULON.

Aujourd'hui, Roland PELISSIER oriente l'UNIPHOR vers plus de dialogue et de concertation. Même les ors des ministères se sont entrouverts, sensibles à la voix différente de l'UNIPHOR sur des dossiers tels que l'énergie, le traitement des déchets verts, la classification des métiers du paysage. Eh oui, on y arrive... 25 ans, après tout, c'est quand même très jeune !

Bernard THOMAS



LES DOSSIERS GENERAUX TRAITES PAR L'UNIPHOR EN 2008

La visite de Frédéric NIHOUS, la CMP, l'énergie etc...

Tous les dossiers évoqués dans les pages précédentes ne sont pas les seuls que notre syndicat ait abordé cette année mais parce qu'un bulletin ne peut avoir qu'un nombre limité de pages, nous vous proposons un résumé des autres grands dossiers de l'année 2008.

Partenariat bancaire

Suite à une étude et à une large concertation entre différents organismes bancaires, l'UNIPHOR a signé le 17 novembre 2008 à Paris une convention établie par le CIC pour nos adhérents, dans laquelle il nous est proposé différents offres et avantages.

SAFER

Nous avons rencontré la FNSAFER pour une présentation générale, suite

à la publication de leur manifeste pour les « paysages », qui vise à rappeler l'importance des paysages français, fruits de l'interaction entre des espaces naturels et le travail des agriculteurs.

Nous avons évoqué la CMP, dossier phare de l'année 2008/2009. Nous souhaitons également connaître la position de la FNSAFER quant à l'attribution d'éventuels terrains aux paysagistes en attendant une future reconnaissance agricole, demandée et souhaitée.

Les nouvelles prérogatives données aux SAFER sont directement liées à nos métiers. Des missions environnementales vont être développées.

Il est important d'échanger et de débattre des différentes problématiques rencontrées avec les FDSAFER.

Palmiers

Les palmiers sont victimes de 2 ravageurs : le papillon palmivore et le charançon rouge. Nouvellement créée, l'Association Française des Professionnels du Palmier est une structure indépendante qui porte la voix des professionnels auprès des autorités locales et nationales afin que des mesures dignes de ce nom soient prises. Elle est soutenue et appuyée par l'UNIPHOR.

Produits phytosanitaires

L'importance de ce dossier est telle (autorisations de mise en marché, réglementations d'utilisation...) que nous avons décidé de créer une commission « phyto » (responsable : M. BAUER). L'UNIPHOR participe aux réunions de travail organisées par le ministère de l'Agriculture. Là encore, notre détermination et notre engagement professionnel ont démontré que



nous pouvons être entendus et tenir un rôle essentiel auprès des pouvoirs publics.

L'UNIPHOR a été invitée à la 1^{ère} réunion sur les usages orphelins dans le domaine de la santé du végétal en espace vert le 29 septembre à Angers.

Conclusion

Durant toute cette année 2008, l'UNIPHOR aura été plus que jamais, force de proposition. Nous avons porté avec conviction d'autres idées, d'autres solutions.

Si l'UNIPHOR a vu le jour il y a 25 ans sur une contestation de la taxe CNIH, notre rôle ne se cantonne pas pour autant à de la défense. Nous sommes des professionnels capables, responsables, innovants.

Nous construisons l'avenir de nos professions et les pouvoirs publics doivent, dans ce contexte, respecter nos requêtes, nous entendre et jouer leur rôle de coordinateur et d'arbitre. La représentativité syndicale sera un des dossiers de l'année 2009. Dans ce dossier épineux et complexe, nous savons déjà que nous ne serons pas seuls, bon nombre d'organisations ayant le même sentiment d'inconsidération et de frustration. Nous avons également fait entendre la voix des professionnels au travers de prismes différents de ceux utilisés depuis plus de 30 ans.

Les pouvoirs publics ont pu entendre un syndicat spécialisé indépendant avec un son de cloche différent. Cela ne vaut pas victoire, bien entendu, mais marque une étape qui, espérons-le, sera suivie de beaucoup d'autres.

Il est bon de rappeler que si aujourd'hui l'UNIPHOR a pu évoluer sur ces nombreux dossiers et dans ce que l'on peut commencer à appeler une reconnaissance syndicale, cela est du, certes à la volonté commune du Conseil d'Administration, mais aussi aux différentes aides ou entraides et appui permanent de la Coordination Rurale et de son président F. LUCAS.

Ce partenariat, sans contrainte, sans fusion, repose uniquement sur des valeurs morales et une philosophie communes.

Cela ne peut être que fructueux pour nos formations, et espérons-le, continuera encore longtemps.

IL FAUT MOBILISER

« Qui ? » déjà nos anciens adhérents, « où ? » dans l'ensemble de nos régions, et enfin « comment ? ».

Nous savons que les syndicats dits représentatifs ou interlocuteurs privilégiés (souvent absents de réunions où le sort et les nouvelles orientations de nos professions se discutent), puisent leurs divers frais de fonctionnement à travers des subventions, taxes, interprofessions, sans pour cela comptabiliser plus d'adhérents.

Quelle injustice ! A quand le pluralisme syndical dans notre pays démocratique pour défendre, dénoncer les problèmes, être une force de proposition ? Il nous faut effectuer des synthèses, suite aux retours de nos adhérents, puis construire des dossiers et les faire connaître à nos dirigeants (Chambre d'Agriculture, Députés, Sénateurs, Gouvernement) et à nos concitoyens.

Or ce n'est pas si simple : nos idées sont reprises par d'autres syndicats, certains journaux nous boycottent ou pire déforment nos propos.

Depuis quelques temps, le gouvernement semble changer sa façon d'aborder les graves crises que nous rencontrons en nous faisant participer à plusieurs dossiers. Nous nous en réjouissons.

Chers adhérents, nous devons pouvoir nous mobiliser d'avantages, aller vers les autres pour mieux nous faire connaître, enlever toute ambiguïté sur notre syndicat qui est apolitique, et dont les 25 ans d'existence ne sont pas le fruit du hasard. Cette année c'est avec plus de courage et d'ambition que nous avons conclu notre Assemblée Générale à La Farlède (83). Notre syndicat s'inscrit dans un mouvement « durable », mot à la mode qui prend plus en compte l'aspect environnemental. Je pense pour être plus en phase avec la réalité, dire « soutenable » pour mettre l'accent sur l'aspect économique, écologique et social.

C'est avec beaucoup d'espoir et de volonté que nous devons envisager l'avenir.

Max BAUER, Paysagiste



LE BILLET DE CACTUS

Mais quelle est cette manie de vouloir faire des réformes à tout va quand le système est bon ? Passé le BEPA à la guillotine risque de laisser bon nombre de nos jeunes apprentis sur le « gazon » et de dévaloriser encore plus nos professions déjà bien mal en point. Il ne resterait donc que le CAP, autant dire pas grand-chose vu le niveau de l'examen et le BAC Pro. Autant faire passer un élève de 6ème en Terminale...

Travaillant maintenant dans un lycée horticole, je me suis permis de mener une petite enquête auprès des élèves allant du CAP au BAC Pro sans oublier les BEPA, qui sont un peu concernés tout de même. 76% des élèves sont hostiles à cette réforme. Beaucoup argumentent que le BEPA est une rampe de lancement vers un BAC Pro et que la « marche » risque d'être bien haute entre le CAP et le BAC Pro, même en 3 ans, si on supprime un examen comme le BEPA. Le niveau CAP est tellement bas que l'on risque d'avoir beaucoup de gens avec un examen « à 2 balles » avec des rémunérations « à 2 balles » pour des professions « à 2 balles ».

Tirer vers le bas n'a jamais été une solution. Beaucoup de nos jeunes valent plus qu'un simple CAP et tous ne peuvent prétendre à un BAC. Si on réforme, le risque est d'avoir un CAP qui restera au ras des pâquerettes et un BAC dont on réduira le niveau pour qu'un maximum de jeunes accède à un diplôme professionnalisant et valorisant.

Laissons donc vivre le BEPA, quitte à rehausser le niveau de celui-ci. Donnons une vraie reconnaissance à ce diplôme sur le terrain. Nous assurerons une motivation qui fait défaut dans nos professions et par conséquence dans nos entreprises.

Histoire (pas) drôle

Dans un centre de formation de l'Est de la France, au mois de juin, un élève ne s'est pas présenté à sa soutenance de rapport de stage, et a de fait obtenu une note éliminatoire. Le président du jury d'examen a refusé de déplacer l'horaire de passage du jeune qui avait prévu d'aller voir un match de l'Euro 2008...



Olivier Schildknecht

Réforme des examens

La réforme des examens liés à l'horticulture est en cours, le BEPA disparaît. Les professionnels vont-ils être d'accord pour mieux rémunérer des jeunes diplômés, supposés mieux formés ? Est-ce que les nouvelles formations ont pour unique but de rattraper les niveaux d'antan qui étaient bien meilleurs, si c'est le cas qui va oser le dire à tous ces jeunes pleins de faux espoirs ?

UNE MOBILISATION SOUHAITEE POUR NOS ACTIONS FUTURES

Si pendant 25 ans des adhérents ont suivi et soutenu l'UNIPHOR ce n'est certainement pas le fruit du hasard. Même si la défense de nos métiers ne nous oblige pas à nous regrouper, il est indispensable de se mobiliser afin d'échanger, proposer et construire. Là est le but et l'utilité de l'UNIPHOR. Dans l'année à venir l'UNIPHOR s'orientera vers des sujets essentiels et constructifs à nos métiers :

- les formations professionnelles
- l'environnement (usages des pesticides, déchets verts, plateforme écologique etc...)
- les métiers agricoles complémentaires
- la représentativité syndicale

et surtout, nous devons encore œuvrer et finaliser l'interprofession souhaitée qui pourra compléter le manifeste fait et diffusé cette année.

